

**S.E.L.A.R.L.  
ACTOUEST**

Huissiers de Justice associés  
38 Rue d'Iéna  
56304 PONTIVY CEDEX  
☎ 02.97.25.40.41  
☎ 02.97.27.87.83  
[contact@actouest.com](mailto:contact@actouest.com)  
[www.huissier-56.com](http://www.huissier-56.com)

## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT  
LE VINGT DEUX NOVEMBRE**

**A LA DEMANDE DU :**

**CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN**, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, Société coopérative à capital et personnel variables, fondée le vingt-cinq mai mil neuf cent quatre, régie par le livre V du Code Monétaire et financier (Chapitre 2 – section 3) et par les textes qui l'ont complété et le compléteront, ayant son siège social à VANNES (56000) Avenue de Kéranguen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 777 903 816, agissant poursuites et diligences de son Directeur, domicilié en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de **Maître Virginie LE QUINQUIS**, Avocate au Barreau de LORIENT, dont le Cabinet et à LORIENT (56100), 12 Place des Halles St Louis, Avocate du créancier.

**En vertu de :**

La copie exécutoire d'un jugement rendu contradictoirement, en premier ressort, par le Tribunal de Grande Instance de LORIENT en date du 17 Mai 2017, signifié à Avocat le 31 Mai 2017 et à partie le 8 Juin 2017, actuellement définitif, ainsi que l'atteste un certificat de non appel délivré par le Greffe de la Cour d'Appel de RENNES le 7 Août 2017.

Je, **Pascal LE COSSEC**, Huissier de Justice associé, membre de la **S.E.L.A.R.L. ACTOUEST**, titulaire de l'Office d'Huissier de Justice à la résidence de PONTIVY, 38 Rue d'Iéna, soussigné,

Faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de Maître Pascal LE COSSEC, Huissier de Justice à PONTIVY, en date du 30 Octobre 2018, non suivi d'effet dans les huit jours de sa date.

Me suis rendu, ce jour, à PRIZIAC (56) au lieudit « Beg En Allée », où étant, j'ai procédé comme suit à la description des biens à saisir.

Pour les diagnostics immobiliers obligatoires, j'ai fait appel à la Société BAT IMMO dont le siège social est à VANNES (56), 2 Rue de Vendée, en la personne de  
Les différents rapports seront annexés au présent Procès-verbal.

## **DESIGNATION DES BIENS**

### **COMMUNE DE PRIZIAC (MORBIHAN)**

#### **Au lieudit « Beg En Allée »**

Une propriété composée :

- D'une maison à usage d'habitation édifiée en pierre et couverte en ardoises.
- De constructions annexes.
- Avec terrain alentour.

La maison comprend :

Au rez-de-chaussée :

- Cuisine.
- Séjour-salle à manger.
- W.C.
- Et deux pièces autrefois à usage de salle de bains et de buanderie.

A l'étage :

- Trois chambres.

### **REZ-DE-CHAUSSEE**

#### **Cuisine : (PHOTO N° 28)**

Cette pièce se situe le long du pignon Est. Elle dispose d'une fenêtre (structure en bois – simple vitrage) donnant en façade Sud. Volet en bois.

- Plancher au sol.
- Murs en briques recouvertes d'une couche de plâtre.
- Plafond en bois avec poutres apparentes.
- Cuisine aménagée disposant de placards bas et hauts, d'un évier deux bacs en inox.

- Présence de deux portes qui donnent toutes les deux dans le salon.
- Présence d'un convecteur électrique et d'un radiateur en acier.

Etat d'usage de cette pièce.

Concernant le chauffage, m'indique que l'immeuble dispose d'une chaudière fonctionnant au gaz mais que cette dernière ne fonctionne plus. De ce fait, l'immeuble est chauffé à l'aide de la cheminée et de quelques convecteurs électriques.

Salon-salle à manger : (PHOTOS N° 1, 29 et 30)

Cette pièce part de la cloison séparative avec la cuisine et rejoint le mur du pignon Ouest. Elle est éclairée par deux fenêtres (structure en bois – simple vitrage) donnant en façade Sud.

- Plancher bois.
- Murs crépis. Je relève qu'en façade Sud, des plaques de crépi se sont décollées. Traces de salpêtre et d'humidité. **(PHOTO N° 29 et 31)**
- Plafond en bois avec poutres apparentes.
- Présence de deux radiateurs en acier.
- Présence d'une cheminée.

Etat d'usage de cette pièce.

A partir de cette pièce, en façade Nord, est accolée une construction édifiée en parpaings et couverte en ardoises.

Construction annexe :

Dans cette construction se trouvent trois pièces.

W.C. :

Cette pièce se situe à droite dans le sas. Elle dispose d'une fenêtre donnant à l'Est.

- Sol carrelé.
- Carreaux de faïence en partie basse du mur.
- Lames en P.V.C sur le reste des murs et au plafond.
- Présence d'une cuvette et d'un réservoir de chasse d'eau.

Ancienne salle de bains :

- Dalle en ciment.
- Mur crépi en ciment.
- plafond lambrissé.

Cette pièce dispose d'une fenêtre donnant à l'Est.

Ancienne pièce à usage de buanderie :

Elle dispose d'une fenêtre donnant en façade Nord.

- Dalle en ciment.
- Murs crépis en ciment brut.
- Panneaux de laine de verre sous toiture.

## ETAGE

L'accès s'effectue par un escalier en bois lequel débute dans la pièce à vivre. **(PHOTO N° 30)**

Chambre N° 1 : (PHOTOS N° 2 et 3)

Elle se situe le long du pignon Est. Elle est éclairée par une fenêtre (structure en bois – simple vitrage) donnant au Sud.

- Plaques de bois aggloméré au sol.
- Murs en plâtre brut.
- Sous pente de toit et plafond lambrissés.
- Présence d'un radiateur en acier.

Chambre N° 2 : (PHOTO N° 4)

Il s'agit de la chambre centrale. Elle dispose d'une fenêtre donnant au Sud.

- Linoléum au sol.
- Murs en plâtre brut.
- Sous pente de toit et plafond lambrissés.
- Présence d'un radiateur en acier.

Chambre N° 3 : (PHOTO N° 5)

Cette pièce est accolée au pignon Ouest. Elle dispose, également, d'une fenêtre donnant en façade Sud.

- Linoléum au sol.
- Murs en plâtre brut.
- Sous pente de toit et plafond lambrissés.
- Présence d'un radiateur en acier.



Couloir : (PHOTO N° 6)

- Plancher bois.
- Murs tapissés. La tapisserie est partiellement arrachée.
- Plafond lambrissé.
- Présence de deux placards.

Mauvais état d'entretien de ces pièces.

Ensuite, j'ai inspecté l'extérieur de l'immeuble principal.

- Murs peints. Décollement de la peinture plus particulièrement en façade Sud.
- La charpente du côté Sud est déformée. (PHOTOS N° 22 et 23). Du côté Nord, la charpente est correcte. (PHOTO N° 25)
- Présence d'une véranda accolée à la façade Sud. Etat d'usage.

PHOTOS N° 7, 8, 9, 17, 18, 26 et 27 : vues de la façade Sud

Le long de la façade Nord se trouve accolée la construction dans laquelle se trouvent les W.C. et deux pièces anciennement à usage de buanderie et de salle de bains. (PHOTOS N° 12 et 24)

Autres constructions annexes :

Une première construction est accolée au pignon Est de l'immeuble principal. Je relève ce qui suit : (PHOTOS N° 10 et 11)

- Bâtiment édifié en parpaings de ciment. Peinture sur face extérieure des murs. Décollement de la peinture en de nombreuses zones. Présence d'un choc dans l'angle supérieur droit du mur de façade Sud.
- Il est couvert en plaques d'acier. Mauvais état de la toiture. Des parpaings ont été installés sur ces plaques pour éviter qu'elles ne s'envolent.
- Dalle en ciment.
- Charpente en bois.
- Porte en bois.
- Présence d'une chaudière fonctionnant au gaz. (PHOTO N° 14)
- Présence du compteur et du tableau électrique.

Autre construction accolée en pignon Ouest. (PHOTO N° 15)

Il s'agit d'un bâtiment édifié en parpaings de ciment et couvert en plaques en fibrociment à usage de garage

Présence de de deux portails, un en bois et un autre coulissant en acier.

Dalle en ciment.

Autre construction à usage de garage et d'atelier positionnée perpendiculairement à la construction précédente. Je relève ce qui suit : **(PHOTO N° 16)**

- Elle est édifiée en parpaings de ciment.
- Elle est couverte par des plaques d'acier.
- Sol en terre battue.

Dans le fond du jardin est présente une citerne de gaz. **(PHOTO N° 13)**

Au Sud de l'immeuble se trouve un terrain lequel va jusqu'à la voie communale. Il n'est pas clôturé. **(PHOTOS N° 19 à 21)**

me précise que l'immeuble n'est pas relié au réseau collectif d'assainissement. La fosse se situe derrière l'immeuble. Il me précise que lors de la dernière intervention du SPANC, la filière a été déclarée non conforme.

L'immeuble apparait au cadastre de la Commune de PRIZIAC sous les relations suivantes :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	CONTENANCE
XD	35	Beg En Allée	00ha 24a 40ca

Soit une contenance de vingt-quatre ares et quarante centiares.

Ainsi qu'il résulte d'un extrait de matrice cadastrale donné en annexe.

#### ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble appartient à \_\_\_\_\_ ci-dessus désigné pour en avoir fait l'acquisition suivant acte de vente au rapport de Me LE GLEUT, Notaire à LE FAQUET (56), en date du 26 Novembre 2009, publié le 16 Décembre 2009, volume 2009 P N° 3572.

#### OCCUPATION DES LIEUX

L'immeuble est occupé par \_\_\_\_\_ de temps en temps, habitant la plupart du temps chez ses parents.

#### ETAT CIVIL DU PROPRIETAIRE

L'immeuble se trouve à environ cinq kilomètres du centre de la Commune de PRIZIAC, quarante-sept kilomètres de LORIENT et cinquante kilomètres de PONTIVY.

J'ai pris trente et une photographies numériques lesquelles seront annexées à l'expédition du Procès-verbal de description ; les clichés étant conservés en mon Etude sur un disque dur externe.

Je suis resté sur place de 14 Heures à 15 H 40

Seront joints, au présent, un extrait de matrice cadastrale et un extrait de plan cadastral.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

**COÛT : QUATRE CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES.**

**COÛT DE L'ACTE :**

Emolument art.L444-1	220,94
honoraire	150,00
Frais de déplacement art.A444-48 .....	7,67
Total hors taxes .....	378,61
TVA à 20 % .....	75,72
Débours .....	0,00
Affranchissement .....	0,00
Taxe forfaitaire art.302Bis	
Y CGI .....	14,89
<b>TOTAL</b>	<b>469,22</b>



LE COSSEC Pascal